

Rénovation énergétique des copropriétés :

Les architectes testent le futur parcours de formation FEEBAT DynaMOE COPRO

D'ici quelques semaines, FEEBAT, programme national de Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment, lancera DynaMOE COPRO, parcours de formation dédié aux architectes, Maîtres d'œuvre et Bureaux d'Etudes, adapté au contexte spécifique de la copropriété. Quasi finalisé, il ne restait plus, pour ce nouveau parcours, qu'une étape à franchir : être testé en situation réelle, par les principaux acteurs concernés, afin de valider les contenus et modalités pédagogiques, identifier les éventuelles pistes d'amélioration, avant son déploiement prévu en mai 2023. Une ultime étape franchie en février.

Rénovation énergétique des copropriétés : un enjeu majeur, mais complexe

Sur les plus de 7 millions de logements considérés comme des « passoires thermiques », un grand nombre se situe en copropriétés. Dans le contexte de lutte contre la précarité énergétique et le réchauffement climatique, celles-ci ont donc un rôle important à jouer.

Différentes mesures ont été mises en place ces dernières années pour encourager leur rénovation énergétique et inciter les copropriétaires à engager des travaux. Ainsi par exemple, l'obligation de constitution d'un Fonds de Travaux ou l'individualisation des frais de chauffage. Et plus récemment, dans le cadre de la loi Climat et Résilience 2021 :

- L'interdiction progressive de location des logements les plus énergivores (étiquettes G, F puis E) ;
- La réalisation d'un DPE collectif, progressivement obligatoire en fonction de la taille de la copropriété (la réalisation d'un DTG – Diagnostic Technique Global étant pour sa part obligatoire dans des configurations spécifiques) ;
- La mise en place d'un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT), progressivement obligatoire en fonction de la taille de la copropriété ;
- L'habilitation à réalisation des audits énergétiques dans les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété, élargie aux architectes et sociétés d'architecture (décret du 23/09/2021) ;
- Et au 1^{er} février 2023, la revalorisation de MaPrimeRénov' Copropriétés pour les rénovations globales.

Néanmoins, les projets de rénovation énergétique restent difficiles à mener en copropriétés, en raison :

- Des multiples spécificités techniques de ces immeubles et résidences ;
- Des délais souvent longs (vote des copropriétaires, définition, programmation et réalisation des travaux, montage des dossiers administratifs et financiers...) ;
- De la dimension comportementale, humaine et pédagogique, centrale pour convaincre les copropriétaires.

Pour mener à bien ces projets, les acteurs amenés à piloter les travaux doivent maîtriser toutes ces composantes, dans le respect des exigences réglementaires. C'est tout l'enjeu du futur parcours de formation DynaMOE COPRO, dédié aux architectes, Maîtres d'œuvres et Bureaux d'Etudes.

DynaMOE COPRO : bientôt une formation transverse dédiée à la rénovation énergétique en copropriétés, pour les acteurs de la Maîtrise d'œuvre

Répondant aux exigences du décret n°2021-1227 du 23/09/2021 relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique en copropriétés, le futur parcours de formation DynaMOE COPRO vient d'être testé par 8 représentants des architectes.

Objectif de cette session pilote : expérimenter, en situation réelle, l'efficacité des contenus et modalités pédagogiques proposés pour le parcours, afin d'en tirer des pistes d'amélioration à intégrer avant le déploiement du parcours en mai 2023.

Les objectifs du parcours DynaMOE COPRO :

- Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante, basées sur les volets techniques, financiers et humains ;
- Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriétés ;
- Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique ;
- Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 modifié par décret de 2021.

Le programme :

Ce nouveau parcours abordera les points-clés de la rénovation énergétique en copropriétés, sous tous ses aspects, techniques, économiques, réglementaires et humains, organisés en 3 grandes séquences :

- Le contexte et écosystème de la copropriété ;
- La méthodologie de l'audit énergétique ;
- Les facteurs-clés de succès.

Ce qu'ils en ont pensé :

Témoignages d'un formateur et d'un architecte ayant testé le futur parcours de formation FEEBAT dédié aux travaux de rénovation énergétique en copropriétés, DynaMOE COPRO :

« Ravi d'avoir accompagné sur ce nouveau parcours un groupe d'architectes engagé. Une formation de grande qualité mise en place par le programme FEEBAT. A découvrir très rapidement via des organismes de formation dédiés aux architectes. », Jean-Charles, formateur.

« Armé et outillé... pour un très vaste chantier. », Vincent, architecte.



À propos de FEEBAT - Programme national de Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

Au cœur d'un écosystème inédit, fédérant les acteurs du bâtiment et de l'architecture, de la formation et de l'enseignement (ministères, organisations professionnelles, institutionnels, etc.), FEEBAT, créé en 2007 dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), conçoit des modules et parcours de formation dédiés à la rénovation énergétique performante, reposant sur des modalités pédagogiques innovantes et délivrés par des organismes de formation habilités. FEEBAT accompagne la montée en compétences des professionnels en activité (artisans et entreprises du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre), de ceux de demain (élèves, apprentis et étudiants en lycées, Organismes de Formation par l'Apprentissage – Centres de Formation des apprentis OFA – CFA - et Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage – ENSAP), mais aussi de leurs enseignants et formateurs.

www.feebat.org